

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N° D2026-057

Objet : Conventions avec les propriétaires et exploitants pour la plantation de haies et création / restauration de mares dans le cadre du Marathon de la Biodiversité

LE PRÉSIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de signature des contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU la délibération n° 2021-086 approuvant la signature des conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, dans le cadre de sa compétence « Plan Climat Air Energie Territorial », s'est engagée dans un Marathon de la Biodiversité dont l'objectif est de planter 42 km de haies et de créer ou restaurer 42 mares en 3 ans sur le territoire ;

- **DÉCIDE** de signer les conventions ci-dessous, établies avec les propriétaires et / ou exploitants dans le cadre de projets de plantations de haies du Marathon de la Biodiversité (cf. modèles de convention en annexes 1 et 2) :

- Convention avec le GFA du Ballet, propriétaire et M. Guédon Jean François, exploitant pour la plantation de 1 470 mètres linéaires de haies sur la commune de SAINT-ELOI (parcelles A 33, 89, 91, 117, 118, 192, 119) ;
- Convention avec le SCEA du Rouy, propriétaire / exploitant, pour la plantation de 1 644 mètres linéaires de haies sur la commune de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS (parcelles F 343, 437, 717, 833, 1 044, 1 301, 1 392, 1 657) ;
- Convention avec Mme Geoffray Isabelle, propriétaire et M. Debeney Jocelyn, exploitant, pour la plantation de 60 mètres linéaires de haies sur la commune de CHAZEY-SUR-AIN (parcelle 0D0887) ;
- Convention avec M. Chavassa Sébastien, propriétaire et M. Thievon Yves, exploitant, pour la plantation de 40 mètres linéaires de haies sur la commune de RIGNIEUX-LE-FRANC (parcelle E0368) ;
- Convention avec M. Thomas Marcel, propriétaire / exploitant, pour la plantation de 80 mètres linéaires de haies sur la commune de RIGNIEUX-LE-FRANC (parcelle ZC0135) ;

.../...

- Convention avec M. Boyer Franck, Mme Brazier Josiane, Mr Jarrin Pierre, Mme Lery Marie-Claude, M. Millet Jean-Claude, propriétaires et l'EARL Comor, exploitant, pour la plantation de 255 mètres linéaires de haies sur la commune de SAINT-ELOI (parcelles ZC 0078, 0106 et 0175) ;
- Convention avec Mme Miguët Juliette, propriétaire et M. Prost Marc exploitant, pour la plantation de 160 mètres linéaires de haies sur la commune de BOURG-SAINT-CHRISTOPHE (parcelle ZH100) ;
- Convention avec Mme Fournand Christelle, propriétaire et M. Chanoz Dominique exploitant, pour la plantation de 127 mètres linéaires de haies sur la commune de BOURG-SAINT-CHRISTOPHE (parcelle ZA0021) ;
- Convention avec M. Duhamel Jean-Paul, propriétaire et M. Chanoz Dominique exploitant, pour la plantation de 90 mètres linéaires de haies sur la commune de FARAMANS (parcelle ZH0024) ;
- Convention avec M. Debourg Pierre, propriétaire et M. Chanoz Dominique exploitant, pour la plantation de 172 mètres linéaires de haies sur la commune de BOURG-SAINT-CHRISTOPHE (parcelle ZA0046) ;
- Convention avec GFA Grange-Noël représenté par Mme D'ADELER Sophie – propriétaire et la SCEA du Charpenet représentée par M. D'ADELER Christian – exploitant pour la plantation de haies sur la commune de LE MONTELLIER (parcelles D0223, D0086, D0158, D0159, D0230) ;
- Convention avec M. Picard Benjamin, propriétaire et Mme Berthelon Maeva exploitante, pour la plantation de haies sur la commune de RIGNIEUX-LE-FRANC (parcelles D 418, 112 à 118) ;
- Convention avec Mme Chambaud Anne, propriétaire / exploitante, pour la plantation de haies sur la commune de RIGNIEUX-LE-FRANC (parcelle ZE0798) ;
- Convention avec la Mairie d'Ambronay (CCAS) – propriétaire et l'EARL Le Lormet – exploitante pour la plantation de haies sur la commune d'AMBRONAY (parcelle ZD0052) ;
- Convention avec M. Ruty Paul – propriétaire et l'EARL Le Lormet – exploitante pour la plantation de haies sur la commune d'AMBRONAY (parcelle ZD0002) ;
- Convention avec M. Femelat – propriétaire et l'EARL Le Lormet – exploitante pour la plantation de haies sur la commune d'AMBRONAY (parcelle ZD0003) ;
- Convention avec M. Dannemuller – propriétaire et l'EARL Le Lormet – exploitante pour la plantation de haies sur la commune d'AMBRONAY (parcelle ZD0004) ;
- Convention avec Mme Bouvard Renée – propriétaire et l'EARL Le Lormet – exploitante pour la plantation de haies sur la commune d'AMBRONAY (parcelles ZT0032 et ZB0055) ;
- Convention avec M. Fournier Didier – propriétaire et la SCEA ABL – exploitante pour la plantation de haies sur la commune d'AMBRONAY (parcelle ZT0034) ;
- Convention avec la SCI CG2F – propriétaire et la SCEA ABL – exploitante pour la plantation de haies sur la commune d'AMBRONAY (parcelles ZT0033 et ZT0035) ;

.../...

- Convention avec la SCI Codimaje– propriétaire et l’EARL Le Lormet – exploitante pour la plantation de haies sur la commune d’AMBRONAY (parcelle ZD0001) ;
 - Convention avec l’Indivision Fournier– propriétaire et l’EARL Le Lormet – exploitante pour la plantation de haies sur la commune d’AMBRONAY (parcelles ZC0062, ZC0063, ZT0023, ZT0024, ZT0096, ZE0050) ;
 - Convention avec la SCI CG2F – propriétaire et l’EARL Le Lormet – exploitante pour la plantation de haies sur la commune d’AMBRONAY (parcelles ZT0025, ZT0026, ZT0029 et ZT0153).
- **DÉCIDE** de signer les conventions ci-dessous, établies avec les propriétaires et / ou exploitants dans le cadre de projets de restauration et de création de mares (cf. modèle de convention en annexe 3) :
- Convention avec la commune de CLEYZIEU - propriétaire pour la création et restauration de deux mares situées sur la commune CLEYZIEU ;
 - Convention avec M. Passerat de la Chapelle Frédéric, propriétaire / exploitant pour la création d’une mare située sur la commune de PÉROUGES ;
 - Convention avec M. Dimitri Laurent, propriétaire / exploitant pour la création d’une mare située sur la commune de l’ABERGEMENT DE VAREY.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 7 avril 2026
Publiée le*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 7 avril 2026.

Le Président
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER